



RAPPORT D'ACTIVITES

**PROJET D'APPUI À LA RATIFICATION DU PROTOCOLE DE L'UNION
AFRICAINNE À LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET
DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES CITOYENS À LA
PROTECTION SOCIALE ET À LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Avril 2024

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction	3
1. Rappel des objectifs du projet.....	3
2. Les activités du projet	3
3. Mise en œuvre du projet	4
4. Résultats obtenus	12
5. Perspectives : ce qui reste à faire	13
Conclusion	13
Annexes	15

Introduction

Engagée dans le plaidoyer et le lobbying pour la promotion et l'extension de la protection sociale pour tous en Afrique en général et au Togo en particulier, l'ONG togolaise Semons en Afrique (SEA) a négocié et obtenu un soutien financier auprès de la Plateforme africaine de la protection sociale (ASPS) pour mettre en œuvre son projet portant sur « Appui à la ratification du Protocole de l'Union Africaine (UA) », adopté par les ministres en 2019 puis par les chefs d'État et de gouvernement des pays africains en février 2022 lors du sommet de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba. Car, avant son entrée en vigueur, cet instrument juridique ambitieux doit être signé par les États membres de l'UA puis être ratifié par au moins 15 États membres. Or, seulement deux pays l'ont ratifié à ce jour : le Niger et le Sao-Tomé. De fait, des actions syndicales de plaidoyer auprès du gouvernement des États africains sont nécessaires pour que ceux-ci ratifient rapidement ce Protocole. Ce présent rapport présente les différentes activités menées en ce sens par l'ONG Semons en Afrique au Togo.

1. Rappel des objectifs du projet

Selon la note conceptuelle du projet, les objectifs visés sont les suivants :

- Sensibilisation des partenaires ;
- Élaboration d'un plan d'actions pour le plaidoyer pour la ratification du protocole de l'UA.

2. Les activités du projet

Deux séries d'activités sont définies pour atteindre les objectifs du projet. Concernant le premier objectif, les activités définies et réalisées sont entre autres :

- Sensibilisation et information des acteurs de la société civile
- Développement d'un plan de plaidoyer pour la ratification du Protocole

S'agissant du deuxième objectif du projet, les activités définies et effectuées sont les suivantes :

- Réalisation de l'étude d'impact pour la ratification
- Mise en place d'un comité de plaidoyer
- Engager les ministères clés pour la ratification du protocole
- Réaliser des séances de travail consultatif avec les partenaires (organisations syndicales et acteurs de la société civile).

3. Mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet a consisté en la réalisation des activités inscrites dans le cadre logique du projet d'appui à la ratification du protocole de l'UA. Ces activités sont décrites l'une après l'autre.

❖ **Activité 1 : Sensibilisation et information des acteurs de la société civile**

Pour sensibiliser les acteurs de la société civile togolaise, l'ONG Semons en Afrique a organisé le 12 septembre 2023, à Lomé, dans la salle de banquet *Baobab* de l'hôtel *Ahodikpe*, un atelier de sensibilisation sur « le Protocole de l'Union africaine à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale ». Le but de cet atelier était de renforcer la capacité des participants à influencer le processus de prise de décision grâce à des positions conjointes de préparation et de plaidoyer au niveau national pour la ratification et la mise en œuvre du protocole de l'UA sur la protection sociale et la sécurité sociale. L'atelier a réuni en présentiel une quatre-vingtaine de participants représentant (i) les organisations de la société civile et syndicales membres des structures de dialogue social au niveau national ; (ii) les membres du Réseau de protection sociale ; (iii) le gouvernement ; (iv) l'Assemblée nationale notamment les Commissions lois et santé ; (v) le ministère du travail ; (vi) le ministère de l'action social ; (vii) le ministère du développement à la base ; (viii) le secrétariat générale de la présidence ; (ix) la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ; (x) les organisations partenaires sur la protection sociale telles que UNICEF, OIT, UEMOA, OMS et GIZ ; (xi) le ministère des affaires étrangères ; (xii) l'Institut national de l'assurance maladie (INAM) ; (xiii) le dialogue social ; (xiv) la CNPPS ; (xv) l'Union des ONG du Togo (UONGTO) ; (xvi) la Fédération des Organisations non gouvernementales au Togo (FONGTO) ; (xvii) la CSI-Afrique ; (xviii) l'Union africaine (UA) ; (xix) la plateforme africaine pour la protections sociale (APSP) ; (xx) l'INSPIR ; (xxi) le Bureau international du travail (BIT) ; (xxii) l'économie informelle ; (xxiii) le comité des femmes/association des femmes ; (xxiv) les employeurs/patronat ; (xxv) les travailleurs migrants ; (xxvi) les personnes âgées ; (xxvii) les personnes vivant avec des handicaps ; (xxviii) les médias et (xxix) les Assurance privées.

La cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier a été ponctuée par une série de quatre allocutions prononcées successivement par la représentante de APSP, le représentant de l'UA, la représentante de la CSI-Afrique et le Secrétaire général de Semons en Afrique. Le déroulement des travaux a été marqué par une série de trois exposés suivis de séance de débat.

En termes de leçons apprises, l'ONG Semons en Afrique a noté que pour réussir le plaidoyer pour la ratification du Protocole, il est nécessaire de sensibiliser tous les acteurs syndicaux et de la sociale puis les impliquer dans les démarches de plaidoyer auprès du gouvernement. Les principaux défis identifiés

étaient relatifs à la vulgarisation du protocole dans les organisations syndicales et de la société civile. La photo suivante montre les participants à l'atelier.

Photo n°1 : Image de l'atelier de sensibilisation et d'information des partenaires



Source : Semons en Afrique, 2023.

❖ **Activité 2 : Réalisation de l'étude d'impact et élaboration des documents de plaidoyer**

Afin d'être méthodique et efficace dans ses démarches de sensibilisation et de plaidoyer pour une ratification rapide du Protocole de l'UA par le Togo, l'ONG Semons en Afrique, a identifié et recruté un consultant le 30 novembre 2023 pour lui réaliser une étude d'impact pour la ratification du protocole de l'UA sur la protection sociale et la sécurité sociale et élaborer les outils de plaidoyer nécessaires. À la fin de sa mission, le consultant a élaboré et soumis un rapport d'étude d'impact et les outils de plaidoyer comportant le résumé de l'étude d'impact, l'analyse synthétique du protocole de l'UA et l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi autorisant la ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale.

Le 23 décembre 2023, dans un atelier validation du rapport de l'étude organisé dans la salle de Réunion *Téma* de l'hôtel *King Salomon* par l'ONG Semons en Afrique, le consultant et son assistant ont présenté les résultats de l'étude d'impact et les outils de plaidoyers élaborés. Au cours de cet atelier, le consultant principal, Mr Joel Ekué AMEGNIGNON, après avoir témoigné sa gratitude à la Présidente de l'ONG Semons en Afrique pour sa confiance placée en sa modeste personne puis chaleureusement salué et remercié les participant(e)s pour leur présence et les inputs qu'ils voudraient bien apporter au rapport provisoire pour son amélioration, a exposé les résultats de l'étude d'impact articulés autour des points ci-après : Contexte et justification de l'étude, présentation du Protocole de l'Union africaine sur la protection

sociale et la sécurité sociale, cadre juridique national en matière de protection sociale et de sécurité sociale, évaluation de la conformité actuelle de la législation togolaise avec le Protocole, bénéfices potentiels de la ratification du Protocole pour la société et les populations togolaises, impacts économiques liés à la ratification et la mise en œuvre du Protocole, consultation des Parties prenantes, démarche de ratification et stratégies de mise en œuvre du Protocole, conclusion et recommandations.

Après la présentation des résultats, les participants ont pris la parole à tour de rôle pour féliciter l'initiative de l'ONG Semons en Afrique ainsi que le consultant pour la qualité des documents produits avant de faire des contributions et posés des questions auxquelles le consultant a apporté des éléments de réponses. Pour une meilleure visibilité de cette activité des médias publics et privés invités ont pris part à cet atelier et ont vulgarisés son contenu. Aussi, la Présidente de Semons en Afrique et le consultant ont été approché à la fin des travaux pour des interviews qui ont diffusées.

Comme leçons apprises, Semons en Afrique a retenu qu'il est de réaliser en amont l'étude d'impact du Protocole ainsi qu'une synthèse du Protocole et l'exposé des motifs en synergie avec les responsables de la Direction de la protection sociale avant de rencontrer les membres du gouvernement pour leur exposer la nécessité de la ratification du protocole. Le défi majeur rencontré pendant cette activité porte sur la nécessité de constituer des kits de documents à remettre aux ministres ciblés et le besoin de traduction des documents dans les langues locales et sa divulgation.

Photo n°2 : Atelier de validation du document de l'étude d'impact



Source : Semons en Afrique, 2023.

❖ Activité 3 : Mise en place d'un comité de plaidoyer et identification des facilitateurs dans les départements ministériels clés

Pour une réussite du plaidoyer pour la ratification du Protocole, un comité de 17 acteurs syndicaux et de la société civile comprenant des membres du Bureau exécutif de SEA, des parlementaires, des membres de la société civile, des travailleurs de l'économie informelle, des représentants syndicaux et des organisations des personnes âgées et handicapées a été constitué juste avant la fin de l'atelier d'information et de sensibilisation du 12 septembre 2023. Pour des raisons d'efficacité et de promptitude à répondre aux audiences sollicitées dans les ministères clés, les membres du comité se sont répartis en quatre équipes de quatre personnes en moyenne. Lorsqu'un ministère réagit positivement à la demande d'audience introduite, une équipe se mobilise pour aller rencontrer le ministre dans son cabinet. Il faut noter que dans la première semaine de janvier 2024, le comité a introduit des courriers de demande d'audience et des kits de plaidoyer élaborés par le consultant dans les ministères suivants : ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur (MAEIATE), ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS), le ministère de l'Accès universel aux soins (AMU). Le tableau qui suit présente la liste des membres du comité et leur structure d'appartenance.

Tableau n°1 : Liste des membres du Comité de Plaidoyer pour la ratification du Protocole

Nom et prénom	Structure de provenance
Dr SAIZONOU Ghislaine	Semons en Afrique
Mr GBANDOU Ayao	FTBC : Fédération des Travailleurs de Bois et Construction
Honorable ABOUGNIMA Molgah	Assemblée nationale
Honorable GABIAM GOE Esther Ayélé	Assemblée nationale
Mr AZIAVI Seth	STT : Synergie des Travailleurs du Togo
Mr SONDOU Mayakime	CARES-TOGO : Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale
Mme DANGBUIE Afi Xolali P.	RAMAA : Réseau des Associations du marché d'Adidogomé-Assiyéyé
Mme LOKOSSOU Sandrine	UGSL : Union Générale des Syndicats Libres
Mr DOSSE Komi	CNTT : Confédération nationale des travailleurs du Togo
Mr KESSOUAGNI Komi Mensah	FAINATRASIT : Faîtière nationale des travailleurs du secteur informel du Togo
Mr KONLANI Sougbe	FONGTO : Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo
Mr AZIAWOR Yao	CTIEI : Comité Technique Intersyndicale de l'Économie Informelle du Togo
Mme MONTCHO Gnonouvo Laurence	CSTT : Confédération syndicale des travailleurs du Togo
Honorable GBONE Adjo Sylvie	Assemblée Nationale
ADOMEY Gilbert	Semons en Afrique
Dr DZOKA Koku Delanyo	Semons en Afrique
Mr MAWOUSI	Semons en Afrique

Pour ce qui concerne l'identification des facilitateurs, elle est réalisée conjointement avec les phases précédentes au cours des mois d'octobre et novembre 2023. Cette activité qui fut menée par les membres du comité de plaidoyer a consisté en l'identification de ressources humaines clés dans plusieurs départements ministériels pour accompagner les démarches de plaidoyer pour la ratification du protocole de l'UA. Au total, elle a permis de toucher les ministères ci-après : ministère de l'Accès universel aux soins ; ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur ; ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social ; ministère du genre et de l'action sociale, la Primature, l'Assemblée nationale, etc.

Dans la même perspective, les membres du comité de plaidoyer ont procédé à la répartition du travail de plaidoyer et de lobbying à faire, à l'identification des acteurs clés à impliquer dans les démarches de plaidoyer et de lobbying, à l'établissement de la liste des médias à mettre à contribution et à visiter puis à l'établissement d'un calendrier opérationnel ainsi qu'à la définition de stratégies pour rencontrer des personnalités identifiées. Grâce à l'implication active des membres du bureau de SEA, cette activité a connu un grand succès dans la mesure où ses objectifs de départ sont tous atteints.

❖ Activité 4 : Élaboration d'un plan de communication de plaidoyer pour la ratification du Protocole

Dans sa volonté de vulgariser le Protocole et de sensibiliser la population togolaise, les acteurs syndicaux et de la société civile méthodiquement en vue de susciter une synergie d'actions collectives concertées pour accompagner les actions de plaidoyer et le lobbying en faveur de la ratification rapide du Protocole par le gouvernement du Togo, l'ONG Semons en Afrique a recruté le 15 décembre 2023 un consultant, Dr Koku Delanyo DZOKA, après des recherches infructueuses de consultant pour lui écrire un plan de communication stratégique. Le 12 janvier 2024, celui-ci a achevé et rendu le livrable restitué dans un atelier de validation organisé par Semons en Afrique à l'hôtel King Salomon. Structuré en 11 points (contexte et justification, enjeux de la communication, objectifs du plan de communication, résultats attendus, cibles de la communication, segmentation des cibles, thématiques de la communication, liste d'actions envisageables, mesures d'accompagnement, plan d'actions de communication et plan Médias), le plan élaboré a pour objectif général d'amener les acteurs concernés à s'approprier et à adhérer aux actions de plaidoyer et de lobbying pour la ratification du Protocole initiées par Semons en Afrique à travers une communication claire et pertinente, puis à s'impliquer dans sa mise en œuvre. De manière spécifique, il vise à : (i) rendre disponible l'information sur le Protocole de l'Union africaine à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale ; (ii) renforcer les capacités de tous les acteurs syndicaux et de la société civile pour une meilleure connaissance et appropriation du Protocole de l'Union africaine.

La principale leçon apprise porte sur la nécessité d'associer les experts de la Direction nationale de la protection sociale à la rédaction et à la restitution des documents nécessaires pour le plaidoyer.

Le défi majeur rencontré est l'indisponibilité des deux premiers consultants approchés pour réaliser ce travail. Face à cela le travail a été exécuté par Dr DZOKA Koku Delanyo qui est enseignant-chercheur au département de Sociologie à l'Université de Lomé.

❖ **Activité 5 : Engager les ministères clés pour la ratification du protocole**

Dans le cadre de ce projet, le comité de ratification mis en place a fait des démarches qui lui ont permis de rencontrer trois ministres (ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social, ministre de l'Accès universel aux soins et le Directeur national de la protection sociale. Le tableau suivant renseigne sur les différents aspects de ces rencontres.

Ministères Contenus	Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur	Ministère de l'Accès universel aux soins	Direction nationale de la protection sociale
Quand ?	Le 14 mars 2024	12 mars 2024	15 janvier 2024	17 janvier 2024
Qui	Le Ministre	Le Ministre	Le Ministre	Le Directeur
Quoi ?	Remise du kit de sensibilisation comportant une copie du Protocole de l'UA, du rapport de l'étude d'impact, de l'exposé des motifs, de l'analyse synthétique du Protocole. Plaidoyer et discussion avec le Ministre sur l'importance de la ratification et ses bénéfices pour le Togo et sa population.	Remise du kit de sensibilisation comportant une copie du Protocole de l'UA, du rapport de l'étude d'impact, de l'exposé des motifs, de l'analyse synthétique du Protocole. Plaidoyer et discussion avec le Ministre sur l'importance de la ratification et ses bénéfices pour le Togo et sa population.	Remise du kit de sensibilisation comportant une copie du Protocole de l'UA, du rapport de l'étude d'impact, de l'exposé des motifs, de l'analyse synthétique du Protocole. Plaidoyer et discussion avec le Ministre sur l'importance de la ratification et ses bénéfices pour le Togo et sa population.	Remise du kit de sensibilisation comportant une copie du Protocole de l'UA, du rapport de l'étude d'impact, de l'exposé des motifs, de l'analyse synthétique du Protocole/ Plaidoyer et discussion avec le Directeur sur l'importance de la ratification et ses bénéfices pour le Togo et sa population.
Pourquoi ?	Pour qu'il fasse le plaidoyer auprès de ses collègues ministres et du secrétariat de la présidence pour une ratification rapide du Protocole	Pour qu'il fasse le plaidoyer auprès de ses collègues ministres et du secrétariat de la présidence pour une ratification rapide du Protocole	Pour qu'il fasse le plaidoyer auprès de ses collègues ministres et du secrétariat de la présidence pour une ratification rapide du Protocole	Pour qu'il fasse le plaidoyer auprès de ses collègues ministres et du secrétariat de la présidence pour une ratification rapide du Protocole
Comment ?	Rencontre et discussion	Rencontre et discussion	Rencontre et discussion	Rencontre et discussion
	Après avoir reçu le kit de plaidoyer, le Ministre a salué les initiatives l'engagement de Semons en Afrique pour la	Il a reçu les documents de plaidoyer Très content de la démarche de Semons en	Après réception des documents de plaidoyer, il s'est réjoui du travail qu'abattent SEA et ses partenaires pour la	Il a reçu le kit de documents de plaidoyer avec joie et reconnaissance

Déclarations du Ministre/Directeur	promotion de la protection sociale pour tous au Togo Il a félicité Semons en Afrique d'avoir réalisé une étude d'impact qui montre clairement les bénéfices de la ratification et les ajustements juridiques nécessaires. Il a promis informer son collègue de l'administration du territoire et le secrétariat de la Présidence de la République de sur la pertinence et la nécessité de la ratification de cet instrument régional avant la fin du mois d'avril 2024. Il a promis faire le plaidoyer à son niveau pour que le projet de ratification soit discuté au conseil des Ministres du mois de mai 2024.	Afrique, le Ministre a indiqué que le Protocole est très riche et complet pour apporter la prospérité et le bien-être physique, social et mental à tous les togolais. De fait, il a déclaré qu'il rendra compte au secrétariat du gouvernement et de la présidence pour sa ratification rapide	ratification du Protocole de l'UA, qui selon lui s'aligne étroitement sur la politique du chef de l'État visant à offrir l'assurance maladie à toutes les togolaises et togolais surtout ceux travaillant dans le secteur informel. Il a promis rendre compte au gouvernement et particulièrement au chef du gouvernement pour que le protocole soit ratifié vite pour le bonheur de tous les citoyens.	Il a déclaré que le protocole est très bon pour tous les peuples d'Afrique en particulier ceux du Togo. Il a promis porter le projet de ratification à ses supérieurs hiérarchiques pour qu'ils le versent au secrétariat du gouvernement et de la présidence
Leçons apprises	Développement et mise en place d'une stratégie de réponse rapide pour répondre spontanément aux RDV d'audiences avec les ministres Les ministres sont très occupés et voyagent beaucoup, il faut donc se tenir prêt à tout moment pour les rencontrer. Les membres du comité de plaidoyer sont donc prêts tous les jours à répondre aux sollicitations d'audiences Important d'élaborer un guide ou prospectus présentant clairement les bénéfices du Protocole pour le pays Création de sous-comité de 4 personnes pour faire le suivi et à répondre simultanément à d'éventuels appels ou RDV avec des ministres et autorités Possible annulation, report et interdiction des RDV avec les ministres à tout moment même à la dernière minute Nécessité d'avoir une autonomie financière pour se déplacer plusieurs fois, payer des frais de déplacement, commanditer l'étude d'impact, car les ministères n'ont pas de sous pour faire les études Besoin d'argent, du temps et de compétences pour produire les documents de plaidoyer Communication très importante dans le plaidoyer Disponibilité des membres du comité de plaidoyer est un gage de succès Transparence dans la transmission et le partage des infos est nécessaire Nécessité de mettre en place une plateforme active de communication pour les échanges et partages d'idées Identifier des personnes ressources ayant des relations personnelles avec les ministres clés pour faciliter les démarches de demandes d'audience et de rencontre avec eux Capter des personnes qui ont des relations personnelles avec les décideurs politiques pour faciliter les rencontres avec ces derniers Les secrétaires du secrétariat des ministres doivent être nos alliés pour faciliter l'obtention de RDV Nous avons appris que le ministre peut être muté, donc il est nécessaire de continuer les plaidoyers avec le personnel du secrétariat			

	Continuer la sensibilisation dans les ministères surtout après les législatifs Faire le lobbying auprès des nouveaux parlementaires après les élections législatives Dans les services techniques des ministères, on a des personnes sur qui on peut s'appuyer pour inciter les ministres à travailler à la ratification du protocole SEA est de plus en plus reconnue comme une organisation majeure dans la promotion de la PS Le Directeur Exécutif de l'APSP a rencontré au moins 50 représentants de l'intersyndical africain Les émissions radios ont permis de toucher un large public (au moins 2 millions de personnes)
Défis	Continuité les sensibilisations en cas de changement à la tête des ministères après les législatives Faire le lobbying auprès des nouveaux parlementaires Négociation des accords entre partenaires sociaux Élaboration de manière participative des mécanismes nationaux de PS Que faire de manière concrète pour que le Togo ratifie le protocole Intégration des acteurs de l'économie informelle dans le protocole Domestication du protocole après sa ratification Accès des acteurs de l'économie informelle à l'Assurance maladie universelle Renforcement de la PS des femmes, des handicapés et des acteurs de l'économie informelle Protection des acteurs de l'économie informelle sur leur lieu de travail Accessibilité des soins de santé aux acteurs de l'économie informelles et de l'économie sociale et solidaire Mobilisation des ressources pour financer tous ces projets ?

Ci-dessous quelques photos des rencontres avec les ministres.

Planche photographique : remise du kit de plaidoyer aux ministres de la fonction publique et des affaires étrangères



Source : Semons en Afrique, mars 2024.

Activité 6 : Réaliser des séances de travail consultatif avec les partenaires (organisations syndicales et acteurs de la société civile)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, trois séances de travail consultatif ayant réuni les membres du comité de plaidoyer pour la ratification du Protocole et des médias (Le TABLOID, SOS Docteur, Radios Lomé, etc.) ont été organisées à l'hôtel Saint Lazaros aux dates suivantes : la première réunion (03 février 2024), la deuxième (10 avril 2024) et la troisième (26 avril 2024). Ces réunions de travail ont essentiellement consisté en des rencontres d'échanges et de partages des expériences sur les actions de plaidoyer menées et de définir les meilleures approches à adopter pour la réussite du projet. Ces rencontres ont aussi permis d'harmoniser les techniques d'approche et les messages à transmettre aux cibles (gouvernement, services techniques des ministères, organisations syndicales et de la société civile, médias, populations, etc.).

En termes de leçons apprises, il faut noter que les représentantes des organisations féminines des marchés d'Adidogomé-Assiyé impliquées sont contentes de participer aux activités de plaidoyer et d'être des communicatrices et porteuses du message de SEA pour la ratification du Protocole de l'UA par le Togo. Aussi l'engagement sans faille des organisations des sociétés civiles est un bon indicateur apprécié. La visibilité de l'ONG Semons en Afrique est sans cesse croissante. Les ministres rencontrés ont indiqué leur reconnaissance à l'égard de Semons en Afrique qu'ils considèrent comme une organisation active dans le domaine de la PS au Togo. L'autre leçon est relative à l'amélioration du niveau de connaissance de la population togolaise sur le Protocole de l'UA grâce à sa vulgarisation par les journalistes des médias de la place dont l'audience est de plus de deux millions de togolais.

4. Résultats obtenus

Les principaux résultats issus de la mise en œuvre du projet d'appui à la ratification du Protocole de l'UA sont entre autres :

- les partenaires de Semons en Afrique notamment les membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale, les acteurs de la société civile et des organisations syndicales ainsi que la population sont fortement sensibilisés sur le contenu, l'importance et les bénéfices du Protocole de l'UA ;
- un comité de plaidoyer est mis en place et a réalisé des plaidoyers pour la ratification du Protocole ;
- un plan d'action pour le plaidoyer pour la ratification du protocole de l'UA est élaboré ;
- une étude d'impact de la ratification du Protocole est faite ;

- trois ministres et le directeur de la protection sociale sont engagés dans le plaidoyer auprès du secrétariat de la présidence pour la ratification rapide du Protocole de l'UA ;
- des séances de travail consultatif avec les partenaires (organisations syndicales et acteurs de la société civile) sont organisés.

Au total, tous les objectifs du projet sont atteints et Semons en Afrique ose croire que dans les jours à venir le gouvernement togolais ratifiera le Protocole.

5. Perspectives : ce qui reste à faire

Les perspectives concernent ce qui reste à faire par le gouvernement et Semons en Afrique.

❖ Au niveau du gouvernement

Volonté politique du gouvernement pour l'introduction du document de protocole de l'UA au conseil des ministres par le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social

❖ Au niveau de Semons en Afrique

Envoi de kits (documents) de plaidoyer aux parlementaires après les élections législatives d'avril 2024

Organisation et intensification des séances de sensibilisation pour la ratification du Protocole

Organisation et sensibilisation des populations et de la société civile pour l'accès à la PS comme un droit pour tous

Promotion de l'accès aux soins de santé à travers les mutuelles de santé

Financement de la traduction et vulgarisation du protocole de l'UA

Formation sur la mobilisation des ressources financières

Cartographie des partenaires techniques et financiers au Togo et des pays francophones notamment Banque Mondiale, Ambassades de France, des USA, de l'UE, d'Allemagne-GIZ, PNUD, ECOWAS, AFD, Francophonie, FES, CMB, Action AID, OXFAM, USAID, organisations syndicales (Trade unions, gouvernement du Togo Préciser les domaines d'intervention de ces partenaires

Conclusion

Dans le cadre du projet d'appui à la ratification du Protocole de l'Union africaine à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale par le Togo, l'ONG togolaise Semons en Afrique dont le siège se trouve à Sanguéra à Lomé a bénéficié d'un appui financier de la part de la Plateforme africaine de la protection sociale (ASPS) pour mener diverses actions de plaidoyer et de lobbying auprès du gouvernement togolais afin que celui ratifie rapidement cet instrument juridique régional très bénéfique à plusieurs égards. Après l'organisation d'un géant atelier de sensibilisation et d'information sur le contenu du Protocole et ses bénéfices dans la salle

de réunion baobab de l'hôtel *Ahodikpé* à l'endroit des organisations syndicales et de la civile ainsi que des membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale, un comité de plaidoyer a été mis en place pour coordonner et piloter les actions de plaidoyer. Constitué de 17 membres issus des structures syndicales et de la société civile, ce comité a rencontré et discuté avec des ministres et des membres des services techniques des ministères clés sur la nécessité de la ratification du Protocole de l'UA par le Togo. Il a aussi animé des émissions sur des radios de place notamment radio Kanal fm et Victoire fm. Pour être pragmatique dans ses actions, Semons en Afrique a commandité une étude d'impact de la ratification du Protocole et un plan de communication qui furent élaborés par des consultants recrutés.

Les différentes actions de plaidoyer menées ont permis à plusieurs membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale de se rendre compte des bénéfices du Protocole de l'UA pour les citoyens du Togo en particulier et de l'Afrique en général. Ceux-ci ont promis œuvrer dans la mesure de leur possibilité pour que le Togo ratifie le Protocole. Mais, puisque le pays a enregistré des élections législatives ce 29 avril 2024, qui pourraient modifier la configuration du gouvernement et de l'Assemblée nationale, Semons en Afrique se prépare à mener des rencontres de plaidoyer avec de nouveaux ministres et députés si les anciens ne sont plus à leur poste.

Annexes

Atelier de validation du rapport de l'étude d'impact



Source : Semons en Afrique, décembre 2023.

A la sortie de la réunion d'évaluation du projet par Mme Dolline et Mr Mbuvi à Lomé



Source : Semons en Afrique, avril 2024.